

H1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE (1789-1815) : UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA NATION

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. 1 page 12 : « La prise de la Bastille »

Doc. 2 page 13 : « Napoléon écrit le *Code civil* »

- Dans les mémoires individuelles et dans la mémoire collective, la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est resté comme l'événement majeur associé à la Révolution française. Cette **révolution** (renversement brusque et par la force d'un ordre ancien, qu'il soit politique ou social) s'est déroulée de 1789 à 1799, puis le Consulat et l'Empire sous Napoléon Bonaparte (1799-1815) ont constitué une période tumultueuse de l'histoire politique et sociale de la France.
- Cette période a été caractérisée par des changements radicaux dans la conception politique et sociale de la **nation** (communauté ayant une unité, souhaitant vivre ensemble et se doter d'un État) française. Avant la Révolution, la société française était profondément inégalitaire et divisée en trois ordres, avec une monarchie absolue au pouvoir. La Révolution française a détruit ces structures traditionnelles et a ouvert la voie à une nouvelle conception de la nation, fondée sur l'égalité, la liberté et la citoyenneté.
- **Problématique : Comment la période révolutionnaire et la période impériale ont-elles contribué à l'émergence d'une nouvelle conception de la nation entre 1789 et 1815 ?**

I. La naissance d'une nation souveraine : 1789-1792

A. La fin de la monarchie absolue et de la société d'ordres

Doc. 7 page 15 : « L'ouverture des États généraux à Versailles (5 mai 1789) »

Doc. 1 page 16 : « Le serment du Jeu de paume (20 juin 1789) »

Doc. 2 page 16 : « Le texte du serment du Jeu de paume (20 juin 1789) »

- Au printemps 1789, les députés renversent la monarchie absolue. Le **5 mai 1789**, la **réunion des États généraux** s'ouvre à Versailles : 1 139 députés des trois ordres sont réunis à la demande du roi **Louis XVI**. Ils forment les **États généraux** (assemblée convoquée par le roi et composée des représentants élus des trois ordres) et doivent résoudre la crise financière de la monarchie. Mais leur travail est paralysé par les divergences (la noblesse et le clergé ne veulent pas payer d'impôts alors que le tiers état souhaitent que la noblesse et le clergé en paient). Face à cette situation de blocage, le **17 juin 1789**, les députés du tiers état, qui représentent de 96 % de la population, se proclament « **Assemblée nationale** », c'est-à-dire des députés détenteurs de la **souveraineté nationale** (principe selon lequel le pouvoir politique appartient à la nation, formée de citoyens). Le **20 juin 1789**, ils se réunissent à nouveau et prêtent le **serment du Jeu de paume** par lequel ils jurent de rédiger une **constitution** (texte juridique qui définit et organise les pouvoirs au sein d'un régime politique). Par ces deux actes, les députés mettent fin à la monarchie absolue.

Doc. 1 page 12 : « La prise de la Bastille (14 juillet 1789) »

Doc. 4 page 17 : « La Grande Peur dans les campagnes (mi-juillet-début août 1789) »

Doc. 5 page 17 : « L'abolition des privilèges »

- Pendant l'été 1789, le peuple renverse la société d'ordres. À Paris, le peuple est excédé par la misère et par les manœuvres de Louis XVI contre l'Assemblée nationale. Le **14 juillet 1789**, une émeute éclate : une milice de citoyens armés, la Garde nationale, est constituée : les Invalides sont pillés et la prison royale de **la Bastille est prise**. Le retentissement de cette journée est immense : Louis XVI doit arborer la cocarde tricolore et accepter les réformes. Des violences contre les propriétés de la noblesse éclatent dans les campagnes : c'est la **Grande peur (fin juillet-début août 1789)** pendant laquelle les paysans détruisent les registres fiscaux et les châteaux nobles. Pour mettre fin à ces soulèvements, les députés votent, dans la **nuît du 4 août 1789**, l'**abolition des privilèges** de la noblesse et du clergé : c'est la fin de la société d'ordres.

B. La construction d'une France nouvelle à partir de 1789

Doc. vidéoprojeté : « Le contenu de La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen »

Doc. 1 page 20 : « Les départements : de nouvelles circonscriptions administratives »

Doc. 2 page 20 : « La confiscation des biens du clergé »

Doc. 3 page 20 : « La Constitution civile du clergé (12 juillet 1790) »

Doc. 1 page 19 : « La vente des journaux à la criée »

Doc. vidéoprojeté : « Le projet d'une militante féministe »

Doc. vidéoprojeté : « La Constitution de 1791 »

- Le 26 août 1789, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** est votée par l'Assemblée nationale : elle énonce les « droits naturels et imprescriptibles » (liberté, égalité), proclame la souveraineté nationale, affirme l'autorité de la loi et octroie la liberté d'expression.
- À l'Assemblée nationale, les députés travaillent à la réorganisation du royaume. Ils simplifient les découpages administratifs avec la **création des départements** (février 1790). Ils réforment l'Église, soumise à la **nationalisation des biens du clergé** (novembre 1789) et à la **Constitution civile du clergé** (juillet 1791) : elle impose à tous les hommes d'église un serment de fidélité et fait d'eux des fonctionnaires nommés et rétribués par l'État.
- Une société nouvelle voit le jour. Avec la liberté d'expression, les journaux se multiplient. La société se passionne pour les débats, à l'Assemblée nationale ou dans les **clubs** (associations rassemblant des adhérents partageant les mêmes idées politiques). Les femmes sont très mobilisées. Certaines, comme **Olympe de Gouges**, revendiquent en vain l'égalité avec les hommes avec la **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** (septembre 1791).
- La **constitution** promise en 1789 est votée en **septembre 1791** : elle officialise la **monarchie constitutionnelle** (forme de monarchie dans laquelle le pouvoir royal est limité par une constitution). Les pouvoirs sont séparés : le pouvoir législatif revient à l'Assemblée nationale formée de 745 députés élus au **suffrage censitaire** (droit de vote réservé aux citoyens payant un impôt appelé « cens ») : seuls les « citoyens actifs » peuvent voter (15% des hommes). Le pouvoir exécutif appartient à Louis XVI dont les prérogatives sont importantes mais réduites par rapport à la **monarchie absolue** (régime dans lequel le pouvoir royal est très étendu et soumis à peu de contrôle) : il dispose du **droit de veto** (possibilité de bloquer les lois) législatif.

C. De l'unité nationale à la rupture entre le roi et la nation

Doc. 1 page 27 : « La fête de la Fédération »

Doc. 2 page 27 : « Le roi reconnu à Varennes, juin 1791 »

Doc. vidéoprojeté : « Le retour à Paris »

Doc. 4 page 23 : « La prise du palais des Tuileries, le 10 août 1792 »

Doc. vidéoprojeté : « L'Assemblée nationale, le 10 août 1792 »

Doc. vidéoprojeté : « Les conséquences de l'insurrection »

- Le 14 juillet 1790, une cérémonie grandiose est organisée sur le Champ de Mars à Paris pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille : cette **fête de la Fédération** doit symboliser l'unité de la nation. Devant une foule immense, Louis XVI et le **marquis de La Fayette**, chef de la Garde nationale, prêtent serment de fidélité « à la Nation, à la loi, au roi ».
- Mais cette unanimité est illusoire. Le 20 juin 1791, le roi, qui n'a jamais accepté le processus révolutionnaire, s'enfuit en secret du palais des Tuileries. Le 21 juin 1791, Louis XVI est **reconnu et arrêté à Varennes**. Cet événement aggrave les divisions entre les partisans du roi et ceux qui réclament désormais l'instauration d'une république. À ces divisions s'ajoutent des tensions avec les monarchies étrangères qui débouchent en **avril 1792** sur la **déclaration de guerre à l'Autriche**. Les premières défaites et l'invasion du territoire provoquent la panique. L'hostilité au roi grandit, on le soupçonne de soutenir les Autrichiens. Le 10 août 1792, une insurrection éclate : c'est la **prise du palais des Tuileries**. Le roi, accusé de trahison, est arrêté et emprisonné. Les insurgés forcent l'Assemblée nationale de **voter la fin de la monarchie**.

II. Les errements d'une nation déchirée : 1792-1799

A. La mise en place et les débuts de la République : 1792-1793

Doc. vidéoprojeté : « La bataille de Valmy (20 septembre 1792) »

Doc. vidéoprojeté : « La Montagne, la Plaine et la Gironde »

• Première assemblée élue au **suffrage universel masculin** (droit de vote accordé à tous les hommes majeurs), la **Convention** (nom donné à l'Assemblée sous la République) se réunit après la **victoire de Valmy (20 juin 1792)** contre l'armée autrichienne : elle **proclame la République le 21 septembre 1792**. Parmi les députés, deux groupes dominant : les Girondins, politiquement modérés, comme Brissot ou **Roland** et les Montagnards, favorables aux revendications populaires radicales, comme **Robespierre** ou Danton. Le procès du roi met au jour leurs divergences : tous s'accordent sur sa trahison, mais ils sont partagés sur le sort à lui réserver. Le **procès de Louis XVI**, se tient devant la Convention, pendant un mois, entre **décembre 1792 et janvier 1793** : les députés doivent se prononcer sur la culpabilité et la peine de l'ancien roi.

Point de passage et d'ouverture 1 : Procès et mort de Louis XVI : 1792-1793 (pages 28-29)

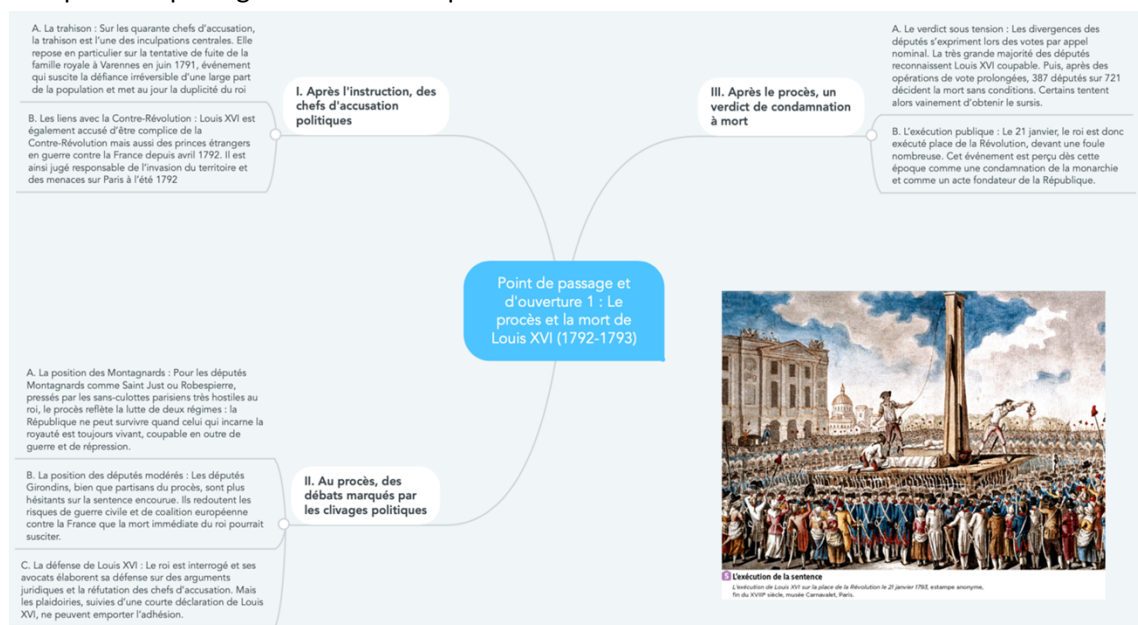
Consigne : Présentez le document et replacez-le dans son contexte. Analysez-le afin de montrer que le verdict du procès de Louis Capet est un tournant politique majeur.

Point méthode : Présenter un document en histoire

- donner la nature du document
- présenter l'auteur (identité, fonction, époque)
- identifier sa date d'élaboration et son contexte historique
- résumer son contenu
- mentionner sa source

• Le document à analyser est un extrait d'un procès-verbal manuscrit qui consigne les résultats des votes des députés lors du procès de l'ancien roi Louis XVI, appelé ici Louis Capet. Ce document a été écrit à la plume par un des greffiers de la Convention, lieu de conservation du document, sans que l'on connaisse l'identité précise de l'auteur. Le procès-verbal est rédigé le 17 janvier 1793, c'est-à-dire le dernier jour du procès, qui a débuté le 10 décembre 1792. Les députés se prononcent sur la culpabilité de l'ancien roi et sur l'éventuelle peine à lui infliger. Par 384 voix contre 334, il est condamné à mort et est exécuté en public le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution à Paris.

• Le point de passage et d'ouverture peut être résumé avec la carte mentale ci-dessous :



Doc. 1 page 30 : « La France divisée et envahie »

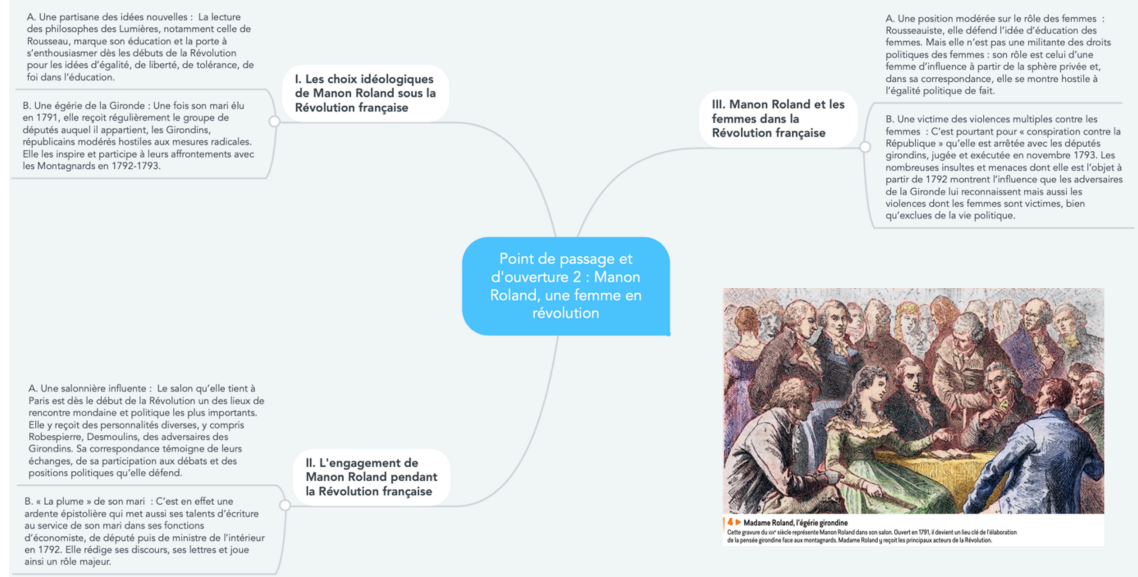
Doc. 1 page 36 : « Les sans-culottes menacent les députés girondins (31 mai 1793) »

• La toute jeune République est menacée par les guerres. L'exécution du roi et les débuts de l'expansion militaire provoquent la première coalition européenne contre la France. Au printemps 1793, l'invasion menace à nouveau et la guerre civile gronde. Dans l'ouest du pays, des émeutes éclatent contre les décrets de la Convention, en particulier la levée en masse de soldats : c'est le début de la guerre de Vendée. En outre, la misère exacerbe partout les tensions sociales et l'inquiétude du peuple. À la Convention, les députés se divisent sur les mesures à prendre. En juin 1793, les Girondins, jugés trop modérés, sont éliminés à l'instigation des Montagnards, alliés des sans-culottes. Mais en province, de nouvelles révoltes contre ce pouvoir parisien, jugé excessif, marquent le début d'une guerre civile.

Point de passage et d'ouverture 2 : Madame Roland, une femme en révolution (pages 32-33)

Consigne : Présentez le document et replacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous présenterez le rôle des femmes pendant la Révolution française mais aussi montrerez que celui-ci est limité.

- Ce document est un extrait d'une lettre rédigée par Marie-Jeanne Philippon, dite **Manon Roland**, l'épouse de Jean-Marie Roland de la Platière, député puis ministre girondin. Cette lettre est adressée à Robespierre, chef des Montagnards au pouvoir depuis juin 1793. Il est à l'origine de l'arrestation des députés girondins. Manon Roland est arrêtée dans ce contexte-là. Elle rédige cette lettre en octobre 1793, alors qu'elle est incarcérée à la prison Sainte-Pélagie à Paris. Un mois plus tard, elle est condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire puis guillotinée. Dans cette lettre, elle minimise son rôle politique aux côtés de son mari pendant la Révolution, peut-être pour échapper à une condamnation à mort. Son mari, qui a réussi à échapper à l'arrestation en juin 1793, se suicide quand il apprend que Manon est condamnée à mort.
- Le point de passage et d'ouverture peut être résumé avec la carte mentale ci-dessous :



B. La « Terreur » ou la République radicale : 1793-1794

Doc. vidéoprojeté : « La loi des suspects du 17 septembre 1793 »

Doc. vidéoprojeté : « Le gouvernement révolutionnaire »

Doc. vidéoprojeté : « L'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (1791-1793) »

Doc. vidéoprojeté : « L'arrestation de Robespierre (27 juillet 1794) »

- Devant l'urgence de la situation politique, et sous la pression des sans-culottes, la Convention contrôlée par les Montagnards adopte des mesures d'exception. En **septembre 1793**, la **loi des suspects** entraîne la multiplication des arrestations et des condamnations ; entre juin et juillet 1794, environ 1 500 personnes sont exécutées à Paris sur décision du Tribunal révolutionnaire. Les armées, renforcées par le service militaire devenu obligatoire, combattent sur tous les fronts, intérieurs et extérieurs. De terribles répressions se déchaînent alors dans certaines régions, à Nantes et en Vendée notamment.
- Cependant, la Convention et le Comité de salut public, gouvernement formé de députés dont **Robespierre**, prennent aussi des mesures pour apaiser la misère. Un contrôle des prix est institué et des réquisitions de grains organisées. Une constitution et une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, très démocratiques sont élaborées en juin 1793 (mais elles ne seront jamais appliquées du fait de la mise en place de la Terreur). En outre, les insurrections aux Antilles précipitent l'abolition de l'esclavage dans les colonies en 1794.
- Cette politique porte ses fruits : les révoltes intérieures sont écrasées, l'invasion est stoppée par la victoire française lors de la **bataille de Fleurus** en **juin 1794**. Mais le bilan humain est très lourd, avec environ 17 000 exécutions dans toute la France et plus de 100 000 morts en Vendée. La politique de la « **Terreur** » (période pendant laquelle les Montagnards sont au pouvoir, entre juin 1793 et juillet 1794, où les libertés sont suspendues et où les exécutions sont très nombreuses) semble désormais inutile et Robespierre est désigné comme un dictateur par certains députés. Le **27 juillet 1794**, **Robespierre est arrêté, jugé, puis exécuté**.

C. Le Directoire ou la République conservatrice : 1794-1799

Doc. vidéoprojeté : « La constitution du Directoire »

Doc. 4 page 35 : « Un salon parisien sous le Directoire »

Doc. 3 page 34 : « La soupe populaire sous le Directoire »

Doc. 6 page 35 : « Le coup d'État du 18 Brumaire »

- Toutes les mesures et les institutions de la Terreur sont supprimées : une répression féroce s'abat sur les anciens Montagnards et sur les sans-culottes. En **octobre 1795**, une **nouvelle constitution** fonde un nouveau régime, le Directoire, où le **suffrage censitaire** très restrictif profite aux propriétaires qui s'enrichissent dans le commerce, les entreprises ou l'administration. Mais la richesse de ces élites, alors que la misère populaire reste extrême, attise les tensions sociales et politiques et met en péril ce nouveau régime. Il ne survit que par la répression des oppositions royalistes et montagnardes.
- Dans ce contexte, l'armée, auréolée par les victoires militaires, apparaît comme un recours ; ses chefs prennent une influence considérable. Le général **Napoléon Bonaparte** bénéficie d'une popularité croissante grâce aux conquêtes de la **campagne d'Italie (1796-1797)** et du prestige culturel de la **campagne d'Égypte (1798-1801)**. Or à Paris, parmi les dirigeants politiques, certains sont désormais persuadés que pour stabiliser la situation, il faut changer de régime, au besoin par la force. En octobre 1799, des pourparlers sont engagés avec Napoléon Bonaparte et un **coup d'État** (renversement d'un pouvoir et prise d'un pouvoir par la force) est organisé : le **coup d'État du 18 Brumaire** (9 novembre 1799), avec le soutien de l'armée et la complicité d'hommes politiques, il prend le pouvoir et met fin au Directoire.

III. La consolidation d'une nation réunifiée : 1799-1815

A. Le Consulat ou la République autoritaire : 1799-1804

Doc. vidéoprojeté : « La Constitution de l'an VIII (1799) »

Doc. 1 page 38 : « Les trois consuls : Bonaparte, Cambacérès et Lebrun »

Doc. vidéoprojeté : « Les missions des préfets »

- La **constitution** de **1799**, rédigée à la suite du coup d'État du 18 Brumaire, donne naissance à un nouveau régime : le Consulat. Cette constitution conserve la République et ses symboles (drapeau tricolore, calendrier républicain *Marseillaise*) mais c'est un régime autoritaire : Bonaparte, le Premier consul, est le chef de l'exécutif : il a l'initiative des lois et des pouvoirs très étendus. Il est entouré de deux autres consuls : **Cambacérès** et **Lebrun**. Divisé en trois assemblées (le Tribunat, le Corps législatif et le Sénat), le pouvoir législatif est très affaibli.
- La souveraineté nationale est limitée. Le suffrage universel masculin est rétabli mais encadré : les six millions de citoyens ne font que voter pour des listes, généralement de riches propriétaires, dans lesquelles Bonaparte choisit ceux qui seront membres des trois assemblées. Les citoyens sont parfois appelés à se prononcer sur des **plébiscites** (vote du peuple par « oui » ou « non » à une question posée par le gouvernement), comme celui sur la constitution en 1799.
- Le pouvoir est fortement centralisé. Bonaparte s'appuie sur une administration fortement dépendante de l'exécutif. En **1800**, il crée une nouvelle fonction administrative : le **préfet**. Nommé par le Premier consul à la tête de chaque département, le préfet porte les réformes et dispose de très larges missions : il représente l'État, encourage les activités économiques, établit des statistiques et des rapports sur la population de son département.

B. La réorganisation de l'administration et de la société

Doc. 2 page 48 : « Le franc germinal »

Doc. 4 page 41 : « Les premiers lycées d'État »

Doc. 3 page 41 : « Le Concordat de 1801 »

Doc. vidéoprojeté : « Napoléon rétablit l'esclavage »

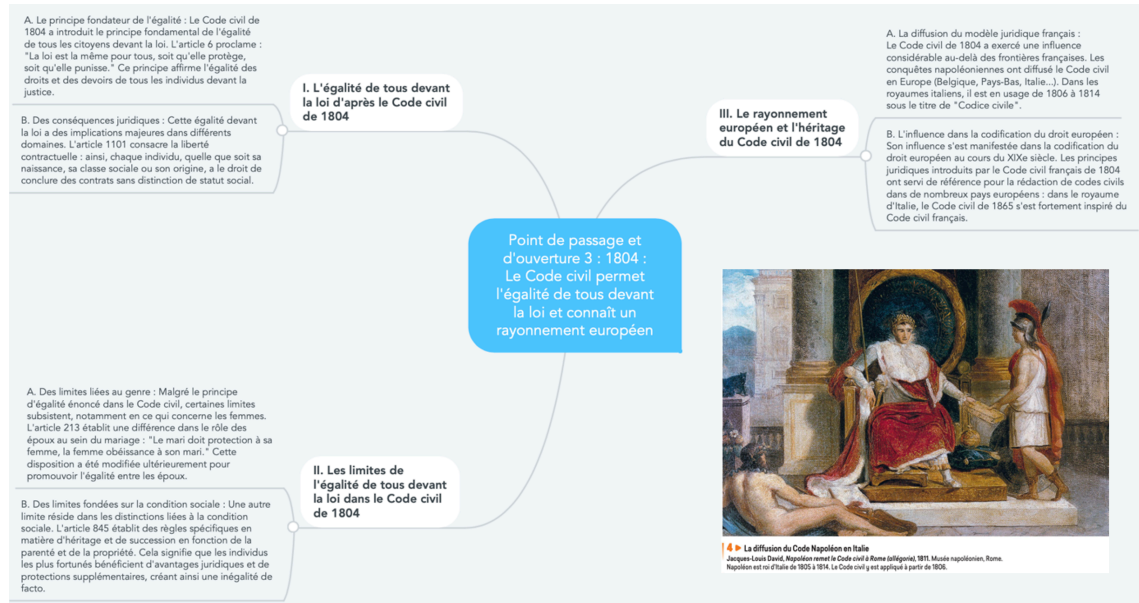
- Pour favoriser la prospérité et la stabilité, un établissement de crédit est fondé en **1800**, la **Banque de France**, ainsi qu'une nouvelle monnaie, le **franc germinal**. Pour former des élites compétentes et dévouées d'officiers et de fonctionnaires, les **lycées** sont institués en **1802**. Enfin, la Légion d'honneur récompense ceux qui ont montré leur dévouement à l'État.
- Pour réconcilier les catholiques avec l'État et les rallier au régime, Bonaparte signe en **1801** un **Concordat** avec le pape **Pie VII**. La liberté de culte est garantie et le catholicisme est reconnu comme la « religion de la grande majorité des Français ». Désormais, les membres du clergé doivent prêter serment de fidélité à l'État qui les rémunère. Mais dans les colonies, le **rétablissement de l'esclavage** en **1802** provoque de nouvelles révoltes, et en 1804 les Français doivent quitter Haïti, devenue indépendante.

Point de passage et d'ouverture 3 : 1804 : Le Code civil permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen (pages 41 et 45)

Consigne : Présentez le document et replacez-le dans son contexte. En analysant le document, vous montrerez qu'il établit une égalité des Français devant la loi mais que celle-ci est limitée.

- Le document est un ensemble d'extraits de la première version du **Code civil**, en vigueur depuis **mars 1804**. Elle a été rédigée entre 1803 et 1804 par **Jean-Étienne-Marie Portalis** à la demande de Napoléon Bonaparte, Premier Consul. Le **Code civil** entre en vigueur à partir de mars 1804, dans le contexte où le Tribunat propose à Napoléon Bonaparte de devenir « Empereur des Français » (ce qui se produit en mai 1804). Comportant 2 281 articles, le **Code civil** regroupe les lois relatives au droit civil français, c'est-à-dire les règles qui déterminent le statut des personnes (livre I^{er}), celui des biens (livre II) et celui des relations entre les personnes privées (livres III et IV). Il est toujours en vigueur aujourd'hui mais sa dernière version date de 2018.

• Le point de passage et d'ouverture peut être résumé avec la carte mentale ci-dessous :



C. Succès et échecs du Premier Empire : 1804-1815

Doc. vidéoprojeté : « Sacre de l'Empereur Napoléon I^{er} »

Doc. 6 page 39 : « Napoléon I^{er} en costume de sacre »

- En **mai 1804**, Napoléon Bonaparte est proclamé « **Empereur des Français** » : ainsi naît le Premier **Empire** (régime monarchique dans lequel le chef de l'État est un empereur). a **proclamation de l'Empire**, en **mai 1804**, puis le **sacre de Napoléon I^{er}**, le **2 décembre 1804**, changent la nature du régime en instaurant une nouvelle dynastie : les Bonaparte. Entouré des fastes de la vie de cour, l'empereur s'appuie sur une élite sociale de la propriété et des talents qu'il distingue par de nouveaux titres de noblesse (la noblesse d'empire). Interdisant tout débat politique, il consolide son pouvoir personnel autoritaire. Si Napoléon I^{er} s'engage par le serment du sacre à maintenir l'égalité et les libertés, la société est en réalité soumise à une stricte hiérarchisation et une surveillance policière omniprésente.

Doc. vidéoprojeté : « La République dans la tourmente (1793-1799) »

Doc. vidéoprojeté : « Napoléon Bonaparte, de la République à l'Empire (1799-1815) »

Doc. vidéoprojeté : « La défaite des armées napoléoniennes à Waterloo (18 juin 1815) »

Doc. vidéoprojeté : « La seconde abdication (1815) »

Doc. vidéoprojeté : « L'exil vers Sainte-Hélène »

- La Révolution et ses valeurs de liberté et d'égalité ont d'abord suscité l'enthousiasme dans une large partie de l'Europe. À partir de 1792, la guerre, présentée comme une lutte contre les rois, a même abouti à la formation de **Républiques sœurs** (républiques créées entre 1795 et 1799 en Europe après les conquêtes militaires de l'armée du Directoire), associées à la France érigée en modèle. Mais cette fraternité révolutionnaire est éphémère car les réquisitions et les pillages rendent la présence française très impopulaire. À partir du Consulat, cette oppression entraîne des résistances croissantes : c'est le cas en Espagne à partir de 1808.
- L'influence française inquiète les cours européennes, notamment le Royaume-Uni, l'adversaire irréductible que Napoléon pense pouvoir asphyxier commercialement par son blocus. La guerre reprend en 1805 et, par des campagnes militaires victorieuses (**Austerlitz, 1805**), l'empereur redessine la carte de l'Europe : les annexions et les alliances doivent rendre efficace le blocus contre le Royaume-Uni. Cette hégémonie ainsi que les coûts humains et matériels de la guerre créent partout une hostilité croissante. L'échec de l'effroyable **campagne de Russie** en **1812** marque un tournant : les Européens se soulèvent contre Napoléon I^{er}. Sa défaite militaire devient une défaite politique et il **abdique une première fois** en avril **1814**. Il est exilé par les puissances européennes sur l'île d'Elbe, entre la Corse et l'Italie. En mars 1815, il débarque sur les plages de Provence et reprend le pouvoir, qui avait été entre temps confié à **Louis XVIII**, frère cadet de Louis XVI : ce sont les « Cent Jours ». Mais le **18 juin 1815**, il est vaincu lors de la **bataille de Waterloo** par une coalition de toutes les armées européennes et il **abdique une seconde fois**. Il est exilé sur l'île de Sainte-Hélène, dans l'océan Atlantique sud, où il meurt en 1821.

Conclusion

- Trois phases se sont succédé pendant la période révolutionnaire et impériale. Sous la monarchie constitutionnelle (1789-1792), la nation devient souveraine. Puis, sous la Première République (1792-1799), la nation se déchire. Enfin, sous le Consulat et l'Empire (1799-1815), la nation est consolidée.
- **La Révolution française et la période napoléonienne ont marqué une profonde rupture avec les structures politiques et sociales de l'Ancien régime. La nouvelle conception de la nation qui a émergé est fondée sur les idéaux révolutionnaires de la liberté, de l'égalité et de la citoyenneté.**
- Malgré les contradictions et les limites inhérentes (exclusions, violences, défaites...) à ces transformations, la Révolution française et l'Empire ont laissé un héritage durable, notamment dans les institutions politiques, le droit et l'influence exercée sur les mouvements révolutionnaires ultérieurs. La période 1789-1815 reste donc un moment crucial dans l'histoire de la nation française.